

**DEL 13.09.2013-061 : Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants**

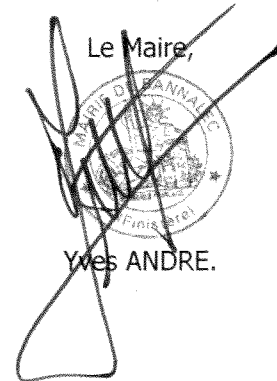
Par délibération du Conseil municipal en date du 23 septembre 2011, la décision a été prise d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de cinq années au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, conformément à l'article 1407 bis du Code général des impôts.

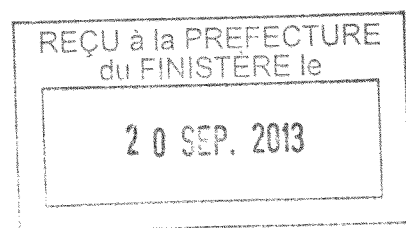
L'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, cette durée est désormais de deux ans.

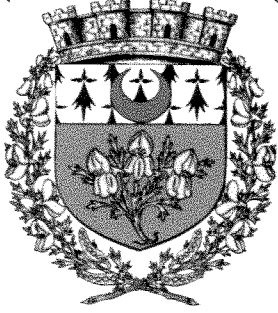
**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** l'assujettissement à la taxe d'habitation, pour la part communale, des logements vacants depuis plus de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, conformément à l'article 1407 bis du code général des impôts.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
  
Yves ANDRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le treize septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six septembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Gérard BÉRAUT, Mme Catherine FAVERIE, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, Mme Marie-Renée THIEC, M. Stéphane LE GUERER.

#### Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRÉ,  
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,  
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.